



Compte rendu de la commission de restauration

Présents :

M GRUBER - Maire adjoint délégué à l'Education
Mme HERTIG - Responsable du service Education
Mme YERIKIAN - Diététicienne / Référente pause méridienne
Mme BEILER - Référente ville Sogeres
M GUILBERT - Responsable de Service Client
Mme ARSAC – FCPE Centre maternelle
Mme CHWAT MILLERET – PEEP Centre maternelle
Mme VIAL – FCPE Montretout élémentaire
Mme BTEIH-CHIHA – FCPE Montretout élémentaire
Mme JLASSI – FCPE Montretout élémentaire
Mme TORT – PEEP Montretout élémentaire
Mme MOURE – PEEP Montretout élémentaire
Mme AMANI – PEEP Montretout élémentaire
Mme MALLY – AIAPE Val d'or maternelle
Mme BRUN – AIAPE Val d'or maternelle
M MAYCHMAZ - AIAPE Val d'or maternelle
Mme REYDEL - AIAPE Val d'or maternelle et élémentaire
Mme ASSUNCAO – PEEP Coteaux élémentaire
Mme GIULIA – AIAPE Coteaux maternelle

Monsieur Gruber ouvre la séance à 18h35 en invitant les participants à se présenter. Il rappelle ensuite que la municipalité a conclu un nouveau contrat de restauration scolaire le 1er août 2022. La Ville a opté pour une Délégation de Service Public dans laquelle le prestataire a la charge de la confection, la livraison et le service des repas en liaison froide. Le contrat respecte la loi EGalim et les recommandations GEMERCN, avec des exigences supplémentaires imposées par la Ville. La Ville veille au respect du cahier des charges et à l'équilibre nutritionnel grâce à l'expertise d'une diététicienne dédiée à la pause méridienne. Monsieur Gruber souligne que la Ville est à l'écoute des retours des enfants, mais insiste sur l'importance de recevoir des informations précises des associations de parents d'élève et factuelles afin que des évolutions puissent être apportées.





1. Présentation Sogeres :

M. Guilbert et Mme Beiler présentent alternativement le processus d'élaboration des menus à 4 composantes. Ces derniers sont conçus par la diététicienne de Sogeres, en tenant compte des aspects gustatifs et nutritionnels, avec une utilisation de 58% de produits de qualité et durables, dont plus de 20% issus de l'agriculture biologique.

Une explication détaillée du fonctionnement de la cuisine centrale d'Osny et du système de liaison froide est fournie, de la conception à la consommation. Les parents sont invités à visiter ces installations, avec deux dates qui seront proposées par Mme Yerikian. M. Gruber souligne l'importance de cet outil industriel, qui répond efficacement aux exigences qualitatives et réglementaires dans la production des repas.

Divers exemples de plats faits « maison », tels que les potages et les cakes, sont mis en avant pour illustrer la qualité de l'offre. Les animations organisées cette année sont également présentées : matinées petit-déjeuner dans six classes de maternelles, ateliers de découverte des épices et des amuses-bouches.

La Sogeres a dispensé des formations aux animateurs et ATSEM qui encadrent la pause méridienne. Ils ont déjà bénéficié d'une formation sur l'équilibre alimentaire et en recevront une seconde sur l'hygiène HACCP.

La Ville de Saint-Cloud s'est distinguée pour l'élimination des plastiques dès 2023, bien avant la date prévue par la loi EGalim. Des contenants en inox ont remplacé les barquettes plastiques dans la restauration collective, et une initiative de distribution de gourdes aux enfants a été lancée pour réduire l'usage de bouteilles et gobelets en plastique. La Sogeres a installé des stations de tri pour collecter les déchets biodégradables et évaluer le gaspillage alimentaire. Une entreprise spécialisée recycle et valoriser les déchets organiques, que ce soit en compost, en biogaz ou en d'autres produits utiles. Les établissements scolaires de Saint-Cloud génèrent en moyenne 106g de déchets par plateau, contre 120g pour la région Île-de-France. Il convient de noter que ces chiffres varient selon les écoles, et des efforts ciblés seront entrepris pour améliorer les résultats dans certains établissements.

2. Prise de fonction de Mme Yerikian-diététicienne :

La diététicienne saisit l'opportunité offerte par cette commission pour se présenter et annoncer la reprise des déjeuners avec les parents élus après les vacances de mars. Les dates proposées seront communiquées prochainement. L'objectif est de permettre à chacun de participer au cours de l'année, avec un groupe optimal de deux à trois parents maximums.

L'importance du rôle des animateurs pendant la pause méridienne est soulignée :

Dans les écoles maternelles, des rituels sont instaurés pour capter l'attention des enfants durant les repas. Les jeunes élèves sont encouragés à goûter aux différents aliments.

Dans les écoles élémentaires, l'arrivée échelonnée des élèves contribue à une ambiance plus sereine et moins bruyante dans la salle de restauration. Les animateurs veillent à ce que les élèves goûtent les plats et prennent le temps de manger. Ils sont attentifs à l'organisation spatiale de la salle de restauration afin d'offrir à chacun un moment de convivialité.



2 retours des parents d'élèves et échanges à propos du temps méridien

La conformité de la facturation pour le troisième enfant a été confirmée suite à un contrôle antérieur.

Actuellement, le système ne prévoit pas de réservation préalable, les enfants étant enregistrés le matin même, par un système de pointage avant 10 heures. Bien que l'expérience et l'analyse des tendances passées permettent d'optimiser les commandes de repas.

Une remarque concernant le tarif unique pour un repas consommé en maternelle ou en élémentaire, permet une clarification sur ce sujet. En effet, bien qu'il y ait une différence de quantité des repas servis à un élève en classe de maternelle, le niveau d'encadrement est plus élevé pour ces enfants. Il convient de noter que le coût facturé pour la pause méridienne est un tarif global englobant divers éléments : les matières premières, le processus de préparation, le transport, les frais de fonctionnement (réchauffage, dressage, service) ainsi que l'encadrement des enfants durant les deux heures de la pause déjeuner.

Monsieur Gruber clôt la séance aux alentours de 20 heures en remerciant les représentants des parents d'élèves de leur présence.